

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1614

21 juin 2014

SOMMAIRE

Action Investment GP & Co S.C.A.	77456	CStone 1 (Lux) S.à r.l.	77430
Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.	77456	Cure S.A.	77430
A & F S.A.	77471	Eagle River S.A.	77461
Alpha Investimenti Sicav	77462	Ecoverde Luxembourg S.à r.l.	77471
Ares SPC Luxembourg S.à r.l.	77453	Giraffa SICAV-SIF	77458
Arkwright Propco S.à r.l.	77444	INOVA Exploration Holdings S.à.r.l.	77453
Basecom Investment Sàrl	77428	Iramar s.à.r.l.	77471
Belgalux S.A.	77429	Mackenzie Partners S.à r.l.	77453
BIL Re	77426	Patinvest S.A.	77431
Bitfury (Luxembourg) S.à r.l.	77434	Patrim S.A.	77432
Break Finance S.A.	77428	Patrim S.A.	77433
Brookfield Real Estate Finance (Luxem- bourg) S.à r.l.	77427	Plo Luximmo S.à r.l.	77433
BSIL S.à r.l.	77428	Pomost Investment S.à r.l.	77433
Campo Iris S.A.	77427	Port Elisabeth S.C.l.	77431
Campo Iris S.A.	77427	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	77431
Campo Iris S.A.	77429	Promobe S.A.	77432
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	77427	Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.	77430
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	77444	Reunit S.A.	77432
Cidia S.à r.l.	77462	Rocha S.à r.l.	77472
Classifieds Asia Extra S.à r.l.	77429	Secure Acquisition Holdings Company ...	77433
Compagnie Financière Privée	77428	S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l.	77426
Continental Finance Holding S.A.	77471	Sirocco	77426
Crédit Agricole Financial Office Internatio- nal	77429	Tyco International Holding S.à r.l.	77459

S.E.E. Société d'Etudes et d'Evaluations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7364 Bofferdange, 3, A Romesch.
R.C.S. Luxembourg B 119.328.

—
Extrait de la décision Collective Ordinaire tenue le 16 avril 2014

Résolutions:

L'assemblée constate le changement d'adresse du gérant, Monsieur Luc LEFEBVRE au 3, A Romesch L-7364 BOFFERDANGE

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'associé unique, Monsieur Luc LEFEBVRE au 3, A Romesch L-7364 BOFFERDANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056172/14.

(140064109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

BIL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.937.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mars 2014

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Malevez, Monsieur Nicolas Picard pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 statuant sur les comptes 2014.

- L'Assemblée ratifie la nomination de trois nouveaux administrateurs: Madame Carole Wintersdorff, Monsieur Thierry Lopez et Monsieur Yves Kuhn tous trois demeurant professionnellement au 69 Route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 statuant sur les comptes 2014.

- L'Assemblée reconduit le mandat de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire 2015 statuant sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014056410/17.

(140065071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sirocco, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.467.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 15 avril 2014, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Simon Barnes, né le 02 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 15 avril 2014 pour une durée déterminée jusqu'au 15 septembre 2017;

- la démission de Mme Habiba Boughaba de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 15 avril 2014;

- la reconduction du mandat de Mme Pamela Valasuo dans sa fonction d'Administrateur de la Société, avec effet au 27 mars 2014, pour une durée déterminée jusqu'au 15 septembre 2017;

- la nomination d'Elizabeth Verwaltung S.à r.l., enregistrée sous le numéro B152587, dont le siège social est situé au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 avril 2014, pour une durée déterminée jusqu'au 15 septembre 2017;

- la démission de Castle Services S.à r.l., de la fonction de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Avril 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014056179/23.

(140064451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.047.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056401/10.

(140064841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Campo Iris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.530.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Campo Iris S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056426/11.

(140065084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Campo Iris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.530.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Campo Iris S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056428/12.

(140065086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 18 mars 2014

Le Conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'administration a décidé de:

* Désigner Monsieur Emmanuel Limido, Administrateur, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 501B Sheikh Zayed Road, 214617 Dubaï (Emirats Arabes Unis), en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} Mars 2014;

* Nommer Monsieur Cédric Bauer, Administrateur, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, F-L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur-délégué avec effet au 1^{er} Mars;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014056441/21.

(140064856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Break Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.458.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056420/9.

(140064934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Basecom Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.296.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056404/10.

(140065335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

BSIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.965.

Veillez prendre note que Monsieur Stéphane GRANDGUILLAUME, gérant A, demeure désormais professionnellement à F-78008 Paris (France) 17, rue Daru.

Luxembourg, le 22/04/2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour BSIL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056422/13.

(140065238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 avril 2014 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs supplémentaires:

- Monsieur Thierry DUCAMP, Employé Privé, né à Libramont le 24 août 1958 et demeurant 40, Route Principale, L-7450 LINGTEN

- Monsieur Christian BERWICK, Employé Privé, né à Luxembourg, le 03 mars 1951 demeurant 21 rue Albert 1^{er}, L-1117 LUXEMBOURG

- Monsieur Lionel DORMOY, Directeur de Sociétés, né à Etampes le 13 décembre 1959 et demeurant 12 Rue Chaptal, F-92300 LEVALLOIS-PERRET

- Monsieur Bruno DEPOULAIN, Directeur de Sociétés, né à Paris 15^{ème} le 21 décembre 1963 et demeurant 44 Rue de Moscou, F-75008 PARIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 7.

Pour copie conforme

Jérôme LESAFFRE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014056445/22.

(140064885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Belgalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 93.144.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2014056408/10.
(140064836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Campo Iris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.530.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Campo Iris S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014056429/11.
(140065087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Crédit Agricole Financial Office International, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 144.145.

Le rapport annuels au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 17 avril 2014.
Pour la société
Crédit Agricole Financial Office International
Signature
Référence de publication: 2014056452/13.
(140065408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Classifieds Asia Extra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 181.092.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 4 avril 2014, que l'associé de la Société, Asia Internet Holding S.à r.l., a transféré la totalité des 12.499 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Car Classifieds Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RSCL, sous le numéro B180458, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais détenues de la manière suivante:

Car Classifieds Asia S.à r.l.	12.499 parts sociales
Bambino 53. VV UG (haftungsbeschränkt)	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.
Classifieds Asia Extra S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014056442/20.

(140065367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056469/9.

(140065218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.983.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Altenstadt-Lindheim, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014056128/13.

(140064329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Cure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 146.531.

Niederschrift über die Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Versammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Herr Jörg Wieneke, Addi-Merten-Straße 2, D-54296 Trier scheidet zum 30.11.2013 als Verwaltungsratsmitglied aus.
2. Herr Gerd Büttner, Karlstraße 6, D-64572 Büttelborn wird zum 01.12.2013 als Verwaltungsratsmitglied ernannt. Des Weiteren wird die Amtsführung in Delegierter des Verwaltungsrates geändert mit der Befugnis, die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten. Die Mandate sind begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird.
3. Herr Christian Kistler, Geschwister-Scholl-Weg 6, D-82140 Olching wird als Delegierter des Verwaltungsrates zum 30.11.2013 abberufen und zum 01.12.2013 als Vorsitzender des Verwaltungsrates ernannt. Das Mandat ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird.
4. Herr Marco Feiten, Wingertsberg 3, D-54311 Trierweiler, geboren am 15.06.1978 in Trier, wird zum 01.12.2013 als Geschäftsführer ernannt mit der Befugnis, die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten. Einschränkungen sind im Geschäftsführervertrag aufgeführt. Das Mandat ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird.
5. Die Anschrift des Verwaltungsratsmitglied Fabian Schulz wird abgeändert wie folgt: Am Wissenschaftspark 17, D-54296 Trier. Das Mandat ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird.
6. Die Anschrift der Prüfungsbeauftragten Zimmer & Schulz Lux-International SARL-Fiduciaire-Expert Comptable wird abgeändert wie folgt: 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Das Mandat ist begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Grevenmacher, den 30.11.2013.

Jörg Wieneke / Christian Kistler / Gerd Büttner

Verwaltungsrat / Delegierter des Verwaltungsrates / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014056470/32.

(140065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2014056125/11.

(140064684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 17 avril 2014

Certifié sincère et conforme.

- les mandats d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Jean CHAUSSE, et de Monsieur Marco BALDUCCI, tous deux avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre, à F - 59170 Croix, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Ils prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015.

- les mandats d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Thierry DELBECQ et Monsieur François REMY, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Ils prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015.

- la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014056141/19.

(140064629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Port Elisabeth S.C.I., Société Civile Immobilière.**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg E 4.900.

Extrait de cessions de parts sociales du 30 mars 2014

Les associés constatent les cessions de parts suivantes intervenues le 30 mars 2014:

- La société JULA S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B115.187, ayant son siège social 1 rue Prince Jean à L-4463 Soleuvre, cède 50 parts à Monsieur Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE.

- La société JULA S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B115.187, ayant son siège social 1 rue Prince Jean à L-4463 Soleuvre, cède 50 parts à Madame Sylvie IRRTHUM, épouse MULLER, née le 18 décembre 1965 à Differdange, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Claude MULLER, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE, est propriétaire de 50 parts.

- Madame Sylvie IRRTHUM, épouse MULLER, née le 18 décembre 1965 à Differdange, demeurant 88, rue d'Ehlerange à L-4439 SOLEUVRE, est propriétaire de 50 parts.

Pour extrait conforme

FIDCOSESERV Sarl

Signature

Référence de publication: 2014056149/24.

(140064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Promobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 37.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014056155/12.

(140064438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Reunit S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.973.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2014 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction, la société FIDUCIAIRE DE-FLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, R.C.S. B 111.495.

- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur BARKOUKOU Abdelmajid, expert-comptable, né le 24 octobre 1973 à F-Moyeuve Grande et demeurant 21 rue Roger Barthel à L-7212 BERELDANGE avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056167/18.

(140064501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mars 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mars 2014, que:

1. L'Assemblée a décidé de révoquer Monsieur Alessandro Rizzo de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, à la fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

L'Assemblée prend note que la nouvelle adresse professionnelle de:

- Monsieur François Georges, administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Alvaro Carnevale, administrateur;

- La société Concilium Sàrl, commissaire aux comptes;

est désormais la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

PATRIM S.A.

Référence de publication: 2014056142/24.

(140064524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Plo Luximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 166.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056148/9.

(140064297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056144/10.

(140064595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014056124/12.

(140064641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Secure Acquisition Holdings Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 184.612.

L'associé unique de la Société nommément Onex Partners III International LP. a transféré en date du 11 avril 2014 toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la façon suivante:

- 11.803 parts sociales à OAH Wind LLC, une société de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4240638;

- 399 parts sociales à Rescare Executive Investco LLC, une société de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3773858; et

- 298 parts sociales à Rescare El II LLC, une société de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4886881.

Les associés de la Société sont donc OAH Wind LLC, Rescare Executive Investo LLC et OAH Wind LLC.

Le 17 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014056175/23.

(140064231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Bitfury (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 186.198.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of April.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bitfury Group Limited, a Cayman Islands exempted company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the General Registry of Cayman Islands under number 00284113, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands,

here represented by Mr. Blazej GLADYSZ, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 24 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Bitfury (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eighteen thousand United States dollars (USD 18,000), represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B

managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, and unless otherwise set out herein, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The eighteen thousand shares issued have been subscribed by Bitfury Group Limited, aforementioned, for the price of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Valerijs VAVILOVS, director, born in Gulbene, Latvia on 30 April 1979, professionally residing at Terbatas 6/8 - 40, Riga, LV1050 Latvia;
 - (ii) Mr. Mikhail GOLOMB, director, born in Ukraine on 26 October 1975, professionally residing at 301 Mission Street, Unit 3A, San Francisco, CA 94105-6646, United States of America;

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept avril.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bitfury Group Limited, une exempted company limited by shares, constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au General Registry of Cayman Islands sous le numéro 002841113, ayant son siège social à Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Iles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Blazej GLADYSZ, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 24 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bitfury (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peut (peuvent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer différentes catégories de gérants, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), le conseil de gérance peut délibérer

ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), les décisions devront être prises par la majorité des gérants présents ou représentés y compris au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, et sauf stipulation contraire dans les présents statuts, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les dix-huit mille parts sociales émises ont été souscrites par Bitfury Group Limited, susmentionnée, pour un prix de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Valerijs VAVILOVS, directeur, né à Gulbene, Lettonie, le 30 avril 1979, résidant professionnellement à Terbatas 6/8 - 40, Riga, LV1050, Lettonie;

(ii) Monsieur Mikhail GOLOMB, directeur, né en Ukraine, le 26 octobre 1975, résidant professionnellement à 301 Mission Street, Unit 3A, San Francisco, CA 94105-6646, Etats-Unis d'Amérique;

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GLADYSZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC/2014/17011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054394/553.

(140063145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056461/11.

(140065169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Arkwright Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.180.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Arkwright Holdco S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 8 April 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Arkwright Propco S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.00) represented by eleven thousand (11,000) shares of one British Pound (GBP 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these

Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The eleven thousand (11,000) shares have been subscribed by "Arkwright Holdco S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eleven thousand Pounds (GBP 11,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709; and
 - Mr Onno Bouwmeister, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, with his professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Arkwright Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 avril 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «Arkwright Propco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le

paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,00), représenté par onze mille (11.000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Arkwright Holdco S.à r.l., prénommée, a souscrit l'ensemble des onze mille (11.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709; et

- Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2014. Relation: EAC/2014/5065. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014054332/481.

(140062781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INOVA Exploration Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056020/11.

(140064251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Mackenzie Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.531.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Mackenzie Partners SaRL a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, l'un des gérants de la société a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056081/16.

(140064457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Ares SPC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 773.117,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.200.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Ares SPC Holdings, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, registered under the number 4545841 (the Sole Shareholder),

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 773,117 (seven hundred seventy-three thousand one hundred and seventeen) shares, with a par value of GBP 1 (one pound) each, representing the entire share capital of Ares SPC Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139200 (the Company). The Company was incorporated on 28 mai 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1589 dated 27 June 2008. The Company was put into liquidation pursuant to a deed dated 20 December 2013 by the undersigned notary, not yet published.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Acknowledgment of the report of the liquidator;
- (2) Approval of the liquidation accounts;
- (3) Decision to waive the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
- (4) Decision to give discharge (quitus) to the liquidator of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (5) Decision to close the liquidation of the Company; and
- (6) Decision to keep the Company's documents and books, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, United States of America.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the liquidation report presented by the liquidator of the Company (the Liquidator).

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the liquidation accounts of the Company presented by the Liquidator.

It results from the presentation of the liquidation accounts and report by the Liquidator and its explanations that all the outstanding debts of the Company have been discharged and that the liquidation of the Company may be closed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Sole Shareholder considers itself as duly informed and declares to have sufficient knowledge of the performance by the Liquidator of its duties in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the Liquidator, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Fifth resolution

After considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that no liquidation proceeds are outstanding, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation on the date hereof.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, United States of America.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Ares SPC Holdings, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, et immatriculé sous le numéro 4545841 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 773.117 parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre britannique) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Ares SPC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.200 (la Société). La Société a été constituée le 28 mai 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à in Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1589 du 27 juin 2008. La Société a été mise en liquidation suivant un acte du notaire instrumentant du 20 décembre 2013, non encore publié.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Constatation du rapport du liquidateur;
- (2) Approbation des comptes de liquidation;
- (3) Décision de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- (4) Décision de donner décharge (quitus) au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat pendant, et dans le cadre de, la liquidation de la Société.
- (5) Décision de clôturer la liquidation de la Société; et
- (6) Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation à l'adresse suivante: 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, Etats-Unis d'Amérique.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate le rapport de liquidation présenté par le liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate et approuve les comptes de liquidation de la Société présentés par le Liquidateur.

Il résulte de la présentation des comptes de liquidation et du rapport du Liquidateur, ainsi que de ses explications, que toutes les dettes de la Société ont été acquittées et que la liquidation de la Société peut être clôturée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. L'Associé Unique se considère comme dûment informé et déclare avoir une connaissance suffisante de l'exécution par le Liquidateur de ses obligations dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) au Liquidateur de la Société pour l'exécution de son mandat pendant, et dans le cadre de, la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

Après avoir examiné que les dettes de la Société ont toutes été acquittées et que plus aucun boni de liquidation n'est dû, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'Associé unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société doivent être conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 2000 Avenue of the Stars, 12th Floor, Los Angeles, CA 90067, United States of America.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014054331/139.

(140062500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Action Investment GP & Co S.C.A.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.450.

On the twenty-sixth day of February two thousand and fourteen,

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Action Investment GP & Co S.C.A." (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182450 and incorporated by a deed drawn up on 2 December 2013 by Maître Martine Schaeffer published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 28 January 2014 number 245 page 11740. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the Company's incorporation.

The meeting elects as president Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexandra von Neuhoff von der Ley residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy forms signed "ne varietur" will be registered with this deed.

It appears from the attendance list that the one (1) unlimited share held by Action Investment GP (Lux) S.à r.l. (formerly Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée, whose registered office is at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B182446 (the "Unlimited Shareholder") and all the 49,999 ordinary shares held by the limited shareholders (the "Limited Shareholders" and together with the Unlimited Shareholder referred to as the "Shareholders"), representing 100% of the share capital of the Company are represented at this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

A. To change the Company's name to "Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A." and to amend article 1 of the Company's Articles to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of “Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.” (the “Company”) governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the “Articles” or the “Articles of Incorporation”).”

B. Miscellaneous.

Then the general meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously approves the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders of the Company resolved to change the Company’s name to “Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.” and to amend article 1 of the Company’s Articles to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of “Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.” (the “Company”) governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the “Articles” or the “Articles of Incorporation”).”

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro [EUR 1,300].

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-six février,

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des associés d’"Action Investment GP & Co S.C.A." (ci-après, la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182450 et constituée en date du 2 décembre 2013 par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 28 janvier 2014, numéro 245, page 11740. Les statuts de la Société (les "Statuts") n’ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L’assemblée a élu Mme Alexandra von Neuhoff von der Ley, dont d’adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que président.

Le président a nommé M. Gianpiero Saggi, dont l’adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L’assemblée a élu Mme Alexandra von Neuhoff von der Ley, dont l’adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Le bureau de l’assemblée ayant été constitué, le président demande au notaire soussigné d’acter que:

Les actionnaires représentés et le nombre d’actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires le bureau et le notaire. Cette liste, ensemble avec les procurations, signées ne varietur, seront enregistrées avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence qu’une (1) action de commandité détenue par Action Investment GP (Lux) S.à r.l. (anciennement Action Holdings 1 (Lux) S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182446 (l’"Actionnaire Commandité") et les 49.999 actions de commanditaires détenues par les actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires" et ensemble avec l’Actionnaire Commandité, les "Actionnaires"), représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à l’assemblée par des mandataires. Les Actionnaires déclarent avoir été suffisamment informés de l’ordre du jour de l’assemblée en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L’assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l’ordre du jour.

L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Changement de la dénomination de la Société en «Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.» et modification de l'article 1^{er} des Statuts de sorte que cet article aura la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

B. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires, après délibération, approuve à l'unanimité la seule résolution suivante:

Seule résolution

Les Actionnaires ont décidé de changer la dénomination de la Société en «Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.» et de modifier l'article 1^{er} des Statuts de sorte que cet article aura la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Action Investment GP (Lux) & Co S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: LAC/2014/10279. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054317/123.

(140063144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Giraffa SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2014

Il est décidé de nommer comme administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2014:

Monsieur Patrick PIRALLA, né le 8 avril 1976 à Genève (Suisse), demeurant professionnellement au 98, rue de Saint Jean, CH 1201 Genève

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014055982/14.

(140064531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 381.751.876,55.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122091 and having a share capital of USD 381,751,876.55 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - number 54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 12 August 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2589 of 17 October 2013.

There appeared:

Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 381,751,876.55 (three hundred and eighty-one million seven hundred fifty-one thousand eight hundred seventy-six United States Dollars and fifty-five cents) represented by 7,635,037,531 (seven billion six hundred thirty-five million thirty-seven thousand five hundred thirty-one) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. amendment to article 14 of the articles of the association of the Company in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. grant of authority to any manager and any general manager of the Company, as well as to Marc Feider, Emmanuel Lamaud and Victoria Woestmann, lawyers of Allen & Overy in Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
5. miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 27 September and end on 26 September of the following year; and
- that the current accounting year of the Company which started on 28 September 2013 shall end on 26 September 2014 rather than on 27 September 2014.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 27 September and shall terminate on 26 September of the following year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager and any general manager of the Company, as well as Marc Feider, Emmanuel Lamaud and Victoria Woestmann, lawyers of Allen & Overy in Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 381.751.876,55 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,- numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 12 août 2013 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2589 of 17 octobre 2013.

A comparu:

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 381.751.876,55 USD (trois cent quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents) représenté par 7.635.037.531 (sept milliards six cent trente-cinq millions trente-sept mille cinq cent trente-et-une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. pouvoir et autorité donnés à tout gérant et gérant-délégué de la Société ainsi qu'à Marc Feider, Emmanuel Lamaud et Victoria Woestmann, avocats chez Allen & Overy à Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le

compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en rapport avec cet ordre du jour; et

5. divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, L'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, afin qu'elle débute le 27 septembre et se termine le 26 septembre de l'année suivante; et
- que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 28 septembre 2013 se terminera le 26 septembre 2014 au lieu du 27 septembre 2014.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 27 septembre et se termine le 26 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant et gérant-délégué de la Société ainsi qu'à Marc Feider, Emmanuel Lamaud et Victoria Woestmann, avocats chez Allen & Overy à Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054170/152.

(140061360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Eagle River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 162.816.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055942/9.

(140064687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 27 juin 2013, de coopter monsieur Marco Sagramoso avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH-6900 Lugano, Suisse, en tant qu'administrateur, en remplacement de monsieur Loris Vallone, avec effet le 27 juin 2013 et de coopter monsieur Fabrizio Sartori avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH-6900 Lugano, Suisse, en tant qu'administrateur, en remplacement de monsieur Mario Marcucci, avec effet le 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014056974/17.

(140065717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cidia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 186.259.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1.- Mr. Stefano CALABRÒ, consultant, born on October 14, 1969 in Genoa (Italy), having his professional address at Via Zezio, 1, 22100 Como (Italy) (the "Appearing Party 1");

2.- Mr. Alberto Carlo CASTELLI, consultant, born on October 6, 1954 in Milan (Italy), having his professional address at Via Lavizzari 2A, 6900 Lugano (Switzerland) (the "Appearing Party 2"),

3.- Mr. Danilo MANGANO, consultant, born on January 14, 1964 in Varese (Italy), having his professional address at Via San Gemolo, 2, 21100 Varese (Italy) (the "Appearing Party 3"),

4.- Mr. Giorgio Aurelio Romeo PASTORELLI, consultant, born on October 13, 1953 in Soregno (Switzerland), having his professional address at Via Cassarinetta, 15, 6900 Lugano (Switzerland) (the "Appearing Party 4"), and

5.- Mr. Franco PRESTIGIACOMO, consultant, born on August 24, 1966 in Genoa (Italy), having his professional address at Via Montello, 135, 21100 Varese (Italy) (the "Appearing Party 5" collectively with the Appearing Party 1, Appearing Party 2, Appearing Party 3 and Appearing Party 4, the "Appearing Parties"),

The appearing parties were represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee having his professional address at 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, as their proxy (the "Proxyholder") pursuant to powers of attorney all dated March 20, 2014.

The said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and registered office

1. Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Art. 2. Name. The Company shall bear the name "Cidia S.à r.l.".

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining to the subscription of class B shares to be issued by Xenon Private Equity VI SCA SICAR, a partnership limited by shares (Société en Commandite par Actions), to be incorporated, authorized and registered as investment company in risk capital (SICAR) with the Commission de Surveillance du Secteur Financier under the law of 15 June 2004, as amended (the "Class B Shares") as well as the administration, management, control and development of the Class B Shares.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, warrants, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.3 In general, the Company may likewise take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for a period of twenty (20) years and, thus, shall end on 6th April 2034.

5. Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.7 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7. Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8. Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9. Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 The shares of the Company may not be transferred for a period of five (5) years from the date of incorporation of the Company. For the purposes of this Article 10, "transfer" refers to any agreement or deed, also without consideration (including, without limitation, sales, donations, exchanges, contributions in companies, forced sales also for the enforcement of a pledge, bulk sales, transfers following a merger, demerger, liquidation or other extraordinary transactions), by virtue of which the ownership, or the right of property and/or the voting rights, of the shares are, directly or indirectly, transferred.

10.2 Once the time limit under Article 10.1 above has expired, in case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable; in case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13. Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its/ powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.5 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.6 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.7 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.8 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.9 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.10 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16. Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by any manager, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company. Shareholders' meetings are always convened with registered letter with return receipt sent to, and received by, the shareholders not less than fifteen (15) calendar days before the meeting. In the event a shareholders' meeting is convened to resolve upon the amendment of the Articles and/or any matter listed in Article 17.9, points (i) to (iii), the notice of convocation shall be sent also to the warrant holders, if any, within the same convening period.

17.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.8 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.9 The shareholders' meeting decides on the matters reserved to its competence by the Law as well as on the following matters which shall be submitted by the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, to the shareholders' meeting for prior approval:

- (i) transfer of any Class B Share held by the Company;
- (ii) creation of pledge or other security or third party rights over any Class B Share held by the Company;
- (iii) issuance by the Company of capital securities, warrants, notes, bonds and/or other equity or debt instruments, whether convertible or not.

For the purposes of this Article 17.9, "transfer" refer to any agreement or deed, also without consideration (including, without limitation, sales, donations, exchanges, contributions in companies, forced sales also for the enforcement of a pledge, bulk sales, transfers following a merger, demerger, liquidation or other extraordinary transactions), by virtue of which the ownership, or the right of property, of the Class B Shares are, directly or indirectly, transferred.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

18. Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20. Art. 20. Allocation of profits.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.7.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution . The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23. Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Mr. Stefano Calabrò, prenamed	2,500 shares
Mr. Alberto Carlo Castelli, prenamed	2,500 shares
Mr. Danilo Mangano, prenamed	2,500 shares
Mr. Giorgio Aurelio Romeo Pastorelli, prenamed	2,500 shares
Mr. Franco Prestigiacomo, prenamed	2,500 shares
Total	12,500 shares

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Extraordinary general meeting

The Appearing Parties, being the holders of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Mr. Gianluca NINNO, manager, born on April 7, 1975 in Policoro (MT, Italy), having his professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
2. Mr. Xavier VINCENT, manager, born on November 9, 1984 in Messancy (Belgium), having his professional address at 6, Rue Guillaume Schneider, L-2552 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the Appearing Parties represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- 1.- Monsieur Stefano CALABRÒ, consultant, né le 14 octobre 1969 à Gênes (Italie), avec adresse professionnelle à Via Zezio, 1, 22100 Como (Italie) (la «Partie Comparante 1»),
- 2.- Monsieur Alberto Carlo CASTELLI, consultant, né le 6 octobre 1954 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à Via Lavizzari 2A, 6900 Lugano (Suisse) (la «Partie Comparante 2»),
- 3.- Monsieur Danilo MANGANO, consultant, né le 14 janvier 1964 à Varèse (Italie), avec adresse professionnelle à Via San Gemolo, 2, 21100 Varèse (Italie) (la «Partie Comparante 3»),
- 4.- Monsieur Giorgio Aurelio Romeo PASTORELLI, consultant, né le 13 octobre 1953 à Soregno (Suisse), avec adresse professionnelle à Via Cassarinetta, 15, 6900 Lugano (Suisse) (la «Partie Comparante 4»),
- 5.- Monsieur Franco PRESTIGIACOMO, consultant, né le 24 août 1966 à Gênes (Italie), avec adresse professionnelle à Via Montello, 135, 21100 Varèse (Italie) (la «Partie Comparante 5»), collectivement avec les Partie Comparante 1, Partie Comparante 2, Partie Comparante 3, Partie Comparante 4, les «Parties Comparantes»),

Les Parties Comparantes représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle au 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que mandataire (le «Mandataire») sur base de procurations datées toutes du 20 mars 2014.

Les procurations signées ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties comparantes, représentées par leur Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Cidia S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant à la souscription des actions de classe B à émettre par Xenon Private Equity VI SCA SICAR, une société en commandite par actions qui sera constituée, autorisée et enregistrée comme une société d'investissement en capital à risque (SICAR) auprès la Commission de Surveillance du Secteur Financier en vertu de la loi du 15 juin 2004, telle que modifiée (les «Actions de Classe B») ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des Actions de Classe B.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de warrants, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.3 En général, la Société peut également prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée de vingt (20) ans et, devra prendre fin le 6 avril 2034.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 7. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Les parts sociales de la Société ne pourront pas être transférées pendant une période de cinq (5) ans à partir de la constitution de la Société. Pour les besoins de l'article 10, «transfert» se réfère à tout contrat ou acte, même sans contrepartie (comprenant non limitativement, les ventes, donations, échanges, apports à des sociétés, ventes forcées également pour la mise en oeuvre des nantissements, vente en gros, transferts à la suite d'une fusion, scission, liquidation ou autres opérations extraordinaires), en vertu desquels la possession ou le droit de propriété et/ou les droits de vote des parts sociales sont, directement ou indirectement transférés.

10.2 Une fois que, le délai prévu à l'article 10.1 a expiré, dans l'hypothèse où il y a un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transmissibles; dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.5 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.6 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.8 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.9 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.10 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par tout gérant, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social. Les assemblées générales des associés sont toujours convoquées par un courrier recommandé avec accusé de réception envoyé et reçu par les associés au moins quinze (15) jours avant la réunion. Dans l'hypothèse où une assemblée générale est convoquée pour délibérer sur la modification des Statuts et/ou tout autre sujet listé à l'article 17.9, points (i) à (iii), la convocation devra être envoyée également aux détenteurs de warrants, s'il en existe, avec le même délai de convocation.

17.6 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.7 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.8 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.9 L'assemblée générale des associés délibère sur les sujets qui lui sont réservés par la Loi mais également sur les sujets qui doivent être soumis par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, à l'assemblée générale pour approbation préalable:

(i) transfert d'Actions de Classe B détenues par la Société;

(ii) création de nantissement ou toutes autres sûretés ou droits des tiers sur les Actions de Classe B détenues par la Société;

(iii) émission par la Société de warrants, de reconnaissances de dettes, d'obligations et/ou de tous autres titres représentatifs de créances ou d'emprunts, convertibles ou non.

Pour les besoins de l'article 17.9, «transfert» se réfère à tout contrat ou acte, même sans contrepartie (comprenant non limitativement, les ventes, donations, échanges, apports à des sociétés, ventes forcées également pour la mise en oeuvre de nantissements, vente en gros, transfert à la suite d'une fusion, scission, liquidation ou autres opérations extraordinaires) en vertu desquels la possession ou le droit de propriété des parts sociales de Classe B sont, directement ou indirectement transférés.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.7.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

M. Stefano CALABRÒ	2.500 parts
M. Alberto Carlo CASTELLI	2.500 parts
M. Danilo MANGANO	2.500 parts
M. Giorgio Aurelio Romeo PASTORELLI	2.500 parts
M. Franco PRESTIGIACOMO	2.500 parts
Total	12.500 parts

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentées par leur Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Gianluca NINNO, gérant, né le 7 avril 1975 à Policoro (Italie), avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Monsieur Xavier VINCENT, gérant, né le 9 novembre 1984 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2552 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

3. L'adresse du siège social est fixée au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2014. Relation GRE/2014/1502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014055878/461.

(140064553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Ecoverde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.956.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat de gérant au sein de la société Ecoverde Luxembourg S.à r.l.

Monaco, le 10 avril 2014.

Andrea Drescher.

Référence de publication: 2014055935/10.

(140064714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Iramar s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.126.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056625/10.

(140065175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Continental Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.149.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon mandat de Commissaire aux Comptes de la société CONTINENTAL FINANCE HOLDING S.A. avec effet au 31 Mars 2014.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2014.

C.A.S. Services S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2014055902/15.

(140064538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

A&F SA

Référence de publication: 2014056955/17.

(140065792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Rocha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 20, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 98.818.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am vierten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Herr Sergio Emidio DA SILVA ROCHA, Heizungsinstallateur-Meister, geboren am 18. Mai 1972 in Rio De Moinhos/ Penafiel (Portugal), wohnhaft in L-9145 Erpeldange, 126, Porte des Ardennes.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ROCHA S.à r.l.“, mit Sitz in L-9145 Erpeldange, 126, Porte des Ardennes, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 26. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 429, vom 18. März 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 98.818. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde von Notar Fernand UNSEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Diekirch, vom 27. Januar 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 602 vom 22. Juni 2005.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle dem Herrn Sergio Emidio Da Silva Rocha (der „Alleingesellschafter“), vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. Der Alleingesellschafter erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet worden zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9145 Erpeldange, 126, Porte des Ardennes zur Adresse in L-9291 Diekirch, 20, rue du Walebroch;

2. Abänderung des Artikels 3 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen.

3. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9145 Erpeldange, 126, Porte des Ardennes zur Adresse in L-9291 Diekirch, 20, rue du Walebroch zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert.

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Diekirch und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. E. DA SILVA ROCHA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 avril 2014. Relation: DIE/2014/4549. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 15. April 2014.

Référence de publication: 2014054868/53.

(140062297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.